



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 
ID : 974-249740085-20220624-AFF06_CC240622-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JUN 2022

AFFAIRE N° 06-20220624

**RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE (RAD) DES
SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR
LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE – EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de juin à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 juin 2022, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20220624 à l'affaire n° 24-20220624, puis de l'affaire n° 26-20220624 à l'affaire n° 28-20220624 ainsi que de celle de Madame Catherine TURPIN (de l'affaire n° 25-20220624 à l'affaire n° 25-20220624).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31
Absents représentés : 15
Absents : 02

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LOSSY Patricia, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge.

BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, VIENNE Axel. GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet (représenté par André THIEN AH KOON), PAYET-TURPIN Francemay (représentée par Daniel MAUNIER), TECHER Doris (représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE), THIEN AH KOON Patrice (représenté par Jean-Pierre THERINCOURT).

BASSIRE Nathalie (*représentée par Gilles FONTAINE*), SOUBAYA Josian (*représenté par Catherine TURPIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (représenté par Christian LANDRY), JAVELLE Blanche Reine (représentée par David LEBON), FULBERT-GERARD Gilberte (représentée par Harry MUSSARD), HOAREAU Sylvain (représenté par Marie Andrée LEJOYEUX), HUET Marie-Josée (représentée par Axel VIENNE), K/BIDI Emeline (représentée par Henri-Claude HUET), LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda (représentée par Axel VIENNE), MUSSARD Rose Andrée (représentée par Stéphanie LEICHNING).

BENARD Clairette Fabienne (représentée par Jeannot LEBON).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu.

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 06-20220624

**RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE (RAD) DES SERVICES PUBLICS DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE –
EXERCICE 2021**

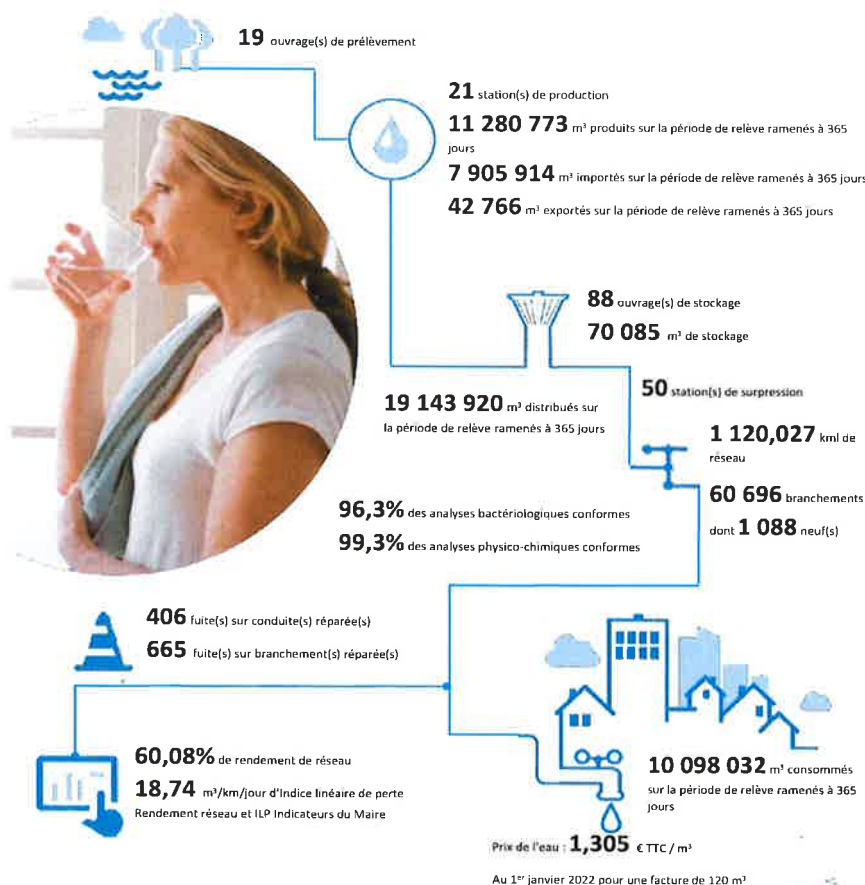
Le Président informe l'Assemblée que par contrat de délégation de service public entrée en vigueur en date du 1^{er} juillet 2014, la Communauté d'Agglomération du SUD a délégué la gestion du service public d'eau potable à la société SAUR.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société SAUR a transmis à la CASUD le rapport annuel sur le service public d'alimentation en eau potable avant le 1^{er} juin 2021. Ce rapport présente l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

Ce rapport (*dont une synthèse est rappelée ci-après*) donne également, sur le prix et la qualité du service, des informations utiles à la préparation du rapport annuel intercommunal des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sera présenté pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Délégation de service public d'eau potable – Les chiffres clés de l'exercice 2021



	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	11 292 360	11 280 773	-0,1%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	7 355 265	7 905 914	7,5%
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	54 101	42 766	-21%
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	18 593 524	19 143 920	3%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	10 051 497	10 098 032	0,4%
Rendement de réseau (%)	61,51%	60,08%	-2,3%
Indice linéaire de perte (m³/km/jour)	17,6	18,74	6,5%
Linéaire de réseau (kml)	1 117,447	1 120,027	0,2%
Nombre de branchement	59 823	60 696	1,5%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	97,5%	96,3%	-2,2%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	98,5%	99,3%	-0,7%
Nombre de fuite sur conduite réparée	418	406	-3,1%
Nombre de fuite sur branchement réparée	503	665	32%
Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m³ (€ TTC / m³)	1,3	1,3	0,58%

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

QUALITE DE L'EAU				
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m³)		
96,3%	99,3%	10 098 032		
PERFORMANCE DE RESEAU				
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel	
60,08%	19 186 686	NR	-	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	
0	0	1 120,075	110	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)	
18,74	22,13	28,19	1 120,075	
SERVICE A L'USAGER				
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)	
1,31	1,30	131 744	1	
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2021 (€ HT)	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
7,02%	1 297 094,01€	18 487 647€	0,57	58 037

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m ³)
11 906€	20 580€	10 098 032
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	
NR	98,05	

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire SUDEAU du service public de distribution d'eau potable de la CASUD et relatif à l'exercice 2021.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- **Prend acte du rapport annuel du délégataire SUDEAU, du service public de distribution d'eau potable de la CASUD et relatif à l'exercice 2021,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON



Publié sur le site Internet le 06/07/2022